



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2001**

**Echange Ville de Niort/Gendarmerie - rue de Ribray**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

DELIBERATION D2013112001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Echange Ville de Niort/Gendarmerie - rue de Ribray**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la création de stationnement rue de Ribray, un emplacement a été réservé au Plan d'Occupation des Sols sur l'emprise de la gendarmerie - rue de Ribray.

La Gendarmerie ayant un projet d'extension a souhaité procéder à un échange de terrain plutôt qu'à une cession.

A cet effet, la Ville de Niort a acquis la propriété voisine sise 23 rue de Ribray en prévision de cet échange aux conditions suivantes :

**propriété cédée par la Ville de NIORT à l'Etat :**

. immeuble cadastré section DM n° 556 estimé par le service du Domaine à 110.000 F.

**propriété cédée par l'Etat à la Ville de NIORT :**

. partie située en avant et entre les deux portails d'accès à la gendarmerie comprenant :

- une bande d'environ 8,50 m de profondeur sur une façade de 46 m, estimé par le service du Domaine à 200 F/m<sup>2</sup> soit 78.000 F,

. partie de parcelle DM n° 575 d'environ 85 m<sup>2</sup> (1,25 x 68) représentant l'emprise de l'alignement non régularisé :

- cession gratuite.

**Une soulte de 32.000 F sera due par l'Etat à la Ville de NIORT.**

La Ville de NIORT prendra à sa charge les travaux et frais liés à cette opération, à savoir :

- déplacement éventuel du compteur d'eau,
- aménagement du branchement et de la vanne du poteau d'incendie,
- modification du réseau d'éclairage public (2 candélabres),
- reconstruction d'une clôture à l'identique comprenant la réutilisation de la grille,
- plantation d'une haie en bordure,
- remise en état du terrain après travaux,
- les frais de bornage,
- l'aménagement en stationnement de la partie en bordure de la rue de Ribray.

Les actes administratifs seront rédigés par les services de l'Etat.

Les accès actuels de la gendarmerie seront conservés;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet échange aux conditions exposées ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes administratifs à intervenir.

Tous les frais afférents à cet échange seront imputés au chapitre 908.8241 - articles 2112 et 2151 pour les dépenses et chapitre 908.8221 - article 775 pour les recettes.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Gilles FRAPPIER

17/05/2000 09:31 0555422789

EG LIMOGES BCR

PAGE 03/03



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
SERVICE DU DOMAINE  
171, AVENUE DE PARIS  
BP 558

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

79022 NIORT CEDEX  
TELEPHONE : 05.49.09.98.80  
TELECOPIE : 05.49.09.90.72

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2001/283  
Enquêteur :  
M. BUTEUX

1. Service consultant : ARMÉE DE TERRE - ÉTABLISSEMENT DU GÉNIE DE LIMOGES
2. Date de la consultation : 30 mars 2001
3. Opération soumise au contrôle : Echange avec la Ville de NIORT
4. Propriétaire présumé : ETAT
5. Description sommaire de l'immeuble :

Commune de NIORT

Emprise de terrain d'environ 140 m<sup>2</sup> (35 mètres de long sur 4 mètres de large), située en bordure de la rue de Ribray et issue de la parcelle cadastrée section DM n° 575.

6. Urbanisme :  
En zone UBr au POS. Emplacement Réservé n° 1.9 (Élargissement de la rue de Ribray)
7. Origine de propriété : Ancienne
8. Situation locative : Libre pour l'échange

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de l'emprise de terrain, sur la base de 200 F. le m<sup>2</sup>, est estimée à 28 000 F.

10. Observation :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

A NIORT, le 6 avril 2001

P. Le Directeur des Services Fiscaux,  
et par délégation,  
L'Inspecteur,  
Claude BUTEUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
SERVICE DU DOMAINE  
171, AVENUE DE PARIS  
BP 558  
79022 NIORT CEDEX  
TELEPHONE : 05.49.09.93.80  
TELECOPIE : 05.49.09.90.72

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2001/282  
Enquêteur :  
M. BUTEUX

1. Service consultant : ARMÉE DE TERRE - ÉTABLISSEMENT DU GÉNIE DE UMOGES
2. Date de la consultation : 30 mars 2001
3. Opération soumise au contrôle : Echange avec la VILLE de NIORT
4. Propriétaire présumé : Commune de NIORT

5. Description sommaire de l'immeuble :

Commune de NIORT

Immeuble d'habitation sis 23, rue de Ribray et cadastré section DM n° 556 pour 0a 56ca.  
Construction édifée en 1860, sur 34 m<sup>2</sup> au sol, cave, deux niveaux habitables (en mauvais état) et grenier.  
Murs en pierre, toiture en tuiles, façade en bon état. Courette à l'arrière.

6. Urbanisme : En zone UBa au POS
7. Origine de propriété : Acquisition en date du 6 mai 1999, au prix de 115 000 F.
8. Situation locative : Libre pour l'échange

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de l'immeuble est estimée à 110 000 F.

10. Observation :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

A NIORT, le 6 avril 2001

P. Le Directeur des Services Fiscaux,  
et par délégation,  
L'Inspecteur,  
Claude BUTEUX

